



Prix des projets bourgeonnants: Appel au propositions



À propos du programme

Le Projet sur le cannabis et la santé mentale lance un prix pour les projets bourgeonnants! Nous offrons un financement pouvant atteindre 2 000 \$ pour soutenir des projets communautaires dirigés par des jeunes visant à :

- Promouvoir le bien-être mental des jeunes et de leurs communautés
- Accroître la sensibilisation et l'accès à des informations équilibrées sur la consommation de cannabis et la santé mentale, y compris les approches de réduction des risques
- Engager des jeunes diversifiés et des voix d'expérience vécue

Les projets doivent s'étendre sur 2 mois (octobre-novembre 2024) et se concentrer sur la promotion du bien-être mental chez les jeunes. Nous encourageons les candidatures des diverses communautés.

L'objectif général du Prix des projets bourgeonnants est:

- d'aider à faire connaître nos ressources et leur donner vie dans les communautés
- de soutenir les individus et les groupes communautaires qui travaillent à promouvoir l'engagement des jeunes et la santé mentale
- de stimuler la créativité et atteindre de nouveaux publics avec nos ressources
- de mobiliser de nouveaux partenaires communautaires

Filière du Prix des projets bourgeonnants:

Il existe deux catégories de prix disponibles:

1) Événement communautaire (1 000 \$ à 2 000 \$)

Le prix **Événement communautaire** vise à rassembler les gens pour s'amuser, sensibiliser, développer les compétences et promouvoir les approches de réduction des risques. Il peut être utilisé pour soutenir une gamme d'activités, notamment :

- Une foire ou un pique-nique communautaire, ou une initiative artistique (p. ex., une fresque murale ou un projet/atelier artistique) pour promouvoir l'engagement des jeunes, la santé mentale et la réduction des risques
- Des ateliers de développement des compétences/santé mentale et de réduction des risques, etc.

2) Transfert et mobilisation des connaissances (500 \$ à 1 000 \$)

Le prix Transfert et mobilisation des connaissances vise à donner aux jeunes les moyens de créer des ressources pour partager les messages clés du projet avec leurs pairs sur le cannabis et la santé mentale, notamment l'importance d'une prise de décision éclairée, de choix et la nécessité de ressources créées par et pour les jeunes.

En fonction des activités et du contenu du cours sur le cannabis et la santé mentale, du guide du mentor et/ou du projet sur le cannabis et la psychose, les fonds peuvent être utilisés pour :

- Créer une campagne sur les réseaux sociaux, un zine, une affiche/infographie ou une vidéo
- Organiser un événement de mobilisation des connaissances, notamment un atelier, une table ronde ou une table ronde communautaire

Qui peut postuler?

Le prix est ouvert à tout citoyen canadien/résident permanent ou à tout organisme communautaire démontrant une passion et un engagement envers la promotion de la santé mentale des jeunes et de la consommation de substances.

Comment s'inscrire

Si vous souhaitez présenter une demande pour l'un ou l'autre des volets de la bourse, veuillez remplir le formulaire de demande. Les propositions de projet peuvent être soumises du **15 août 2024 au 5 septembre 2024 à 23 h 59 HNE**. Vous devrez assister à une séance d'information obligatoire. Veuillez réserver votre place ici.

Processus de sélection

La valeur de la bourse peut varier entre 500 et 2 000 dollars et sera attribuée en fonction de la proposition de projet soumise. Les propositions seront examinées par un comité d'évaluation composé de conseillers stratégiques et de membres du Comité d'action jeunesse et utiliseront la grille d'évaluation de sélection élaborée pour évaluer la solidité de la candidature. Les candidats retenus seront informés par courriel d'ici le **27 septembre 2024**.

Comment l'argent peut-il être dépensé?

Les fonds doivent être utilisés pour les dépenses liées au projet, y compris, mais sans s'y limiter :

- Honoraires des bénévoles
- Renforcement des capacités
- Matériel événementiel, fournitures, équipement et impression de matériel promotionnel
- Frais de transport et location d'espaces
- Abonnements liés au développement de produits de connaissance (par exemple, Canva)

Les dépenses non admissibles comprennent :

- Salaires
- Frais administratifs
- Substances, y compris cannabis et/ou alcool

Questions fréquemment posées (QFP)

- **Quelles sont les conditions d'admissibilité?**
 - Le prix est ouvert à tout citoyen canadien/résident permanent ou organisme communautaire démontrant sa passion et son engagement envers la promotion de la santé mentale des jeunes et de la santé liée à la toxicomanie.
- **De quel type de soutien puis-je bénéficier tout au long du processus de candidature?**
 - Notre équipe peut répondre à vos questions concernant votre candidature par courriel ou par le biais de nos sessions Zoom. Cependant, nous ne pouvons pas aider votre groupe à rédiger ou à prévisualiser votre candidature.
- **Devrai-je assister à une séance d'information?**
 - Oui. Vous devrez assister à l'une des séances d'information obligatoires. Les séances auront lieu le **21 août 2024 à 17 h HNE, le 26 août 2024 à 13 h HNE, et le 3 septembre à 15 h HNE**. Veuillez réserver votre place pour la séance [ici](#).
- **Quels sont quelques exemples de projets de micro-subventions?**
 - Projets artistiques : zine sur la réduction des risques, fresque murale, création d'une affiche pour le projet Cannabis et santé mentale.
 - Produits de connaissance : podcasts, blogs ou article d'opinion.
- **Qui examinera les candidatures?**
 - Le comité d'examen est composé de conseillers stratégiques en matière de cannabis et de santé mentale et de membres du Comité d'action jeunesse.
- **Quelle est la date limite?**
 - La date limite de soumission des propositions est le **5 septembre 2024 à 23 h 59 HNE**.
- **Devrai-je préparer un budget?**
 - Oui, la demande comprend un formulaire de budget simple à remplir.
- **Comment le financement sera-t-il alloué ?**
 - Les fonds seront déboursés en deux versements, 70 % des fonds étant débloqués au début du projet et le reste une fois terminé.
- **Les candidats doivent-ils rendre des comptes ?**
 - Oui. Les candidats retenus doivent soumettre un rapport final, y compris leur portée, à Cannabis and et santé mentale. Cela permet d'évaluer l'impact de la microsubvention sur la communauté et d'aider à établir des rapports sur Cannabis et santé mentale.

Contactez-nous

Pour plus d'informations ou questions, veuillez envoyer un courriel à [Mikhaila Mitrovic](mailto:mikhaila@cannabisandmentalhealth.ca) à mikhaila@cannabisandmentalhealth.ca